



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### juridictions pénales

Question écrite n° 98010

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre de détenus à qui la totalité des crédits de réductions de peine a été accordée en 2008.

#### Texte de la réponse

Selon les prescriptions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les informations relatives à la situation pénale des personnes incarcérées sont conservées dans la base active de données GIDE (Gestion informatisée des détenus en établissement) pour une durée de deux ans à compter de la date de levée d'écrou. À l'issue de ce délai, ces données sont expurgées et conservées pour une durée de huit ans dans une base d'archives intermédiaires, qui ne peut faire l'objet d'une exploitation statistique. Dans ces conditions, les chiffres pour l'année 2008 ne peuvent être communiqués.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98010

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2011, page 407

**Réponse publiée le :** 17 mai 2011, page 5187